

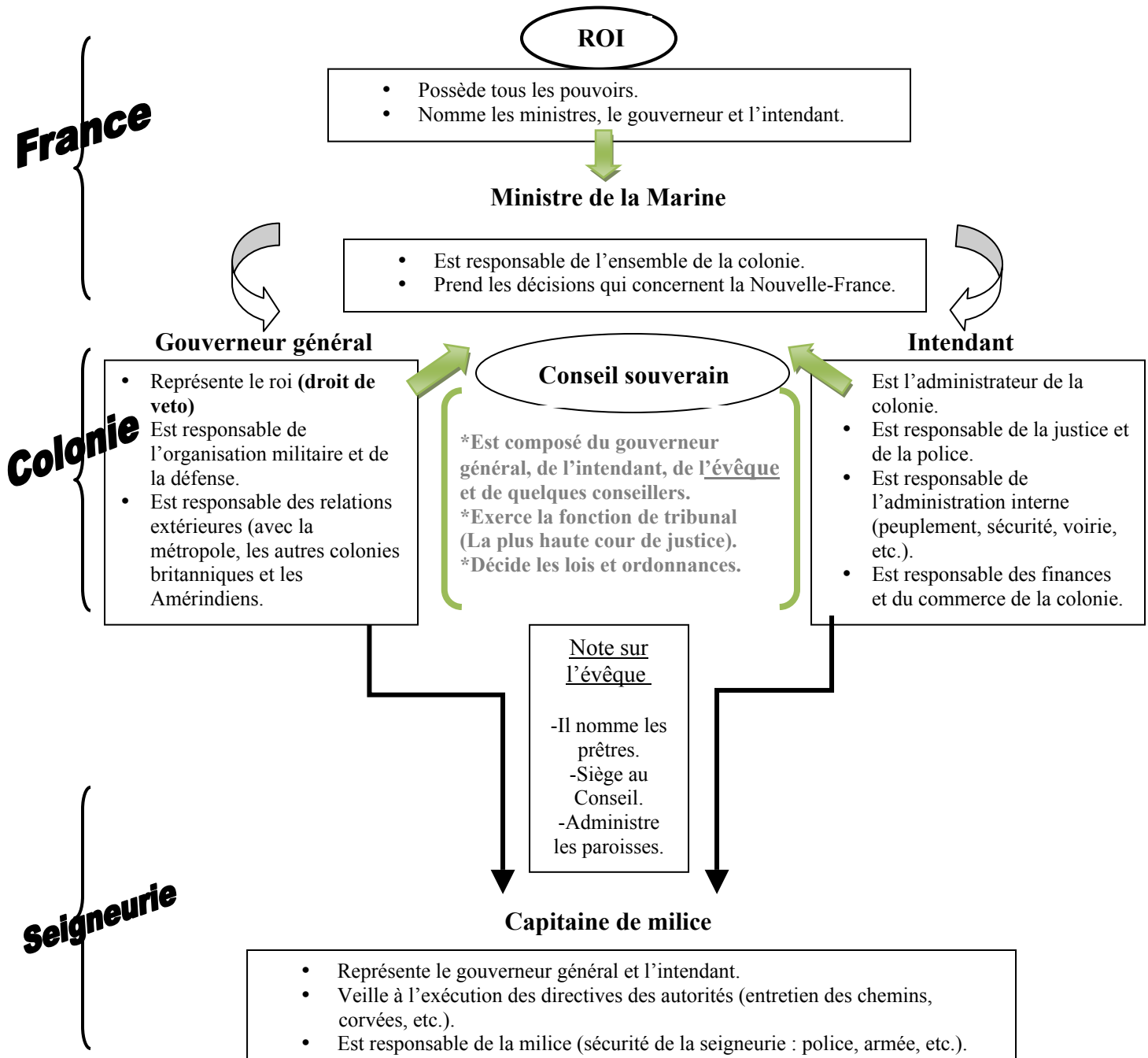
DOCUMENT SYNTHÈSE POUVOIR ET POUVOIRS

Le régime français (1608 – 1763)

L'État français prend en main la colonie (1663-1763) La période du gouvernement royal

En 1663, pour régler les problèmes liés au peuplement de la colonie, le roi Louis XIV décide de réorganiser le gouvernement de la Nouvelle-France. Il en prend personnellement le contrôle et crée une nouvelle structure administrative.

L'organisation politique en Nouvelle-France, en 1663



1.3. Les groupes d'influence dans la société coloniale et leurs pouvoirs (1608-1763)

Les seigneurs

- Constituent une aristocratie.
- Administrent leurs seigneuries.
- Peuvent taxer et percevoir le cens.
- Administrer la justice dans leur seigneurie.
- Peuvent exiger trois ou quatre jours de corvée à leurs censitaires.
- Peuvent être nommés conseillers au Conseil souverain.
- Certains d'entre eux font le commerce de la fourrure.

Le clergé

- Exerce une grande influence sur la société coloniale en prêchant l'obéissance et la soumission.
- Évêque = chef de l'Église.
- Siègent au Conseil souverain.
- Contrôlent les établissements scolaires et les hôpitaux.
- L'évêque peut influencer la nomination ou le rappel du gouverneur ou de l'intendant.

Les habitants (censitaires)

- Ont peu d'influence et ne participent pas à l'administration de la colonie.
- Doivent payer le cens.
- Doivent servir dans la milice.
- Ont un droit de chasse.

Les coureurs des bois

- Privilège du commerce des fourrures (grâce auquel ils s'enrichissent).
- Contreviennent aux lois régissant ce commerce.

Les marchands

- Mainmise sur le commerce des fourrures.
- Forment l'élite canadienne.
- Peuvent influencer les décisions politiques.
- Certains sont nommés au Conseil souverain.
- Certains se font accorder une seigneurie.

1.4 Organisation des groupes d'influence dans la société coloniale

Conseil souverain

Gouverneur – Intendant – Évêque

Conseillers (membres) :

Seigneurs et Marchands

Clergé catholique

Chefs de l'Église en Nouvelle-France:

Évêques

Dirigent les paroisses :

Curés

Dirigent les écoles et les hôpitaux :

Les communautés religieuses

Commerce des fourrures

Contrôlé par:

Marchands

Travailleurs ou agents:

Autochtones, employés aux postes de traite et coureurs des bois.

Seigneuries

Administrateurs :

Seigneurs

Droits et devoirs :

Habitants / Censitaires

Les groupes les plus influents de la Nouvelle-France :

1. **Les seigneurs** : Ils siègent au Conseil souverain et possèdent plusieurs droits seigneuriaux.
2. **Le clergé** : Il a beaucoup de pouvoir, car son chef, l'évêque, siège au Conseil souverain. De plus, par l'imposition des valeurs catholiques, les curés ont beaucoup d'influence.
3. **Les marchands** : Le poids politique des marchands réside dans le fait qu'ils peuvent siéger au Conseil souverain et régir les lois commerciales. En régnant en maître sur le commerce des fourrures, ils ne peuvent que s'enrichir.